Image not found or type unknown

abus de contrevention pour un faible depassement de vitesse

Par **Basculant24**, le **03/09/2012** à **09:13**

Bonjour, j ai ete flascher a 58kmsh au lieu de 50 ,sur ligne droite ,vitesse reteenue 55kmsh ,resultat 90Euros et un point en moins, la route est limitee a 70kmsh et puis un trocon de 150ms limite a 50;
Ma question est-ce normal une telle contrvention pour un faible depassement ? Je signale que c etait par un radar sur un vrhicule stationne sur un trottoir ,sur le troncon de 150ms .Merci pour votre reponse .Cordialement

Par **janus2fr**, le **03/09/2012** à **09:35**

Bonjour,
Si la vitesse retenue est de 55km/h, c'est que vous avez été contrôlé à 60km/h et non 58 (la marge d'erreur étant de -5km/h en dessous de 100km/h et -5% au dessus de 100km/h).
Sachant qu'en général, les compteurs de voiture sont optimistes (la norme étant de 0 à +20%), votre compteur devait afficher plus de 60km/h.
Donc difficile de plaider la difficulté de lecture...
La sanction n'est pas du tout abusive puisque vous deviez respecter les 50km/h.

Par **razor2**, le **03/09/2012** à **14:21**

Bonjour, à partir de combien estimez vous que l'excès n'est plus "normal"? Vaste débât.
Les limites sont ce qu'elles sont. Elles peuvent être discutées, mais chacun est responsable de la vitesse à laquelle il roule. Mieux vaut rouler un peu en dessous de la vitesse limite (au compteur) qu'un peu au dessus...
De plus, vous êtes ici dans une section "droit". On répond à des questions précises de droit et non à des polémiques ou des débâts sur la "normalité" des réglementations.
Votre excès de vitesse et le pv qui en découlent sont incontestables.
Cordialement,

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés